

Ottawa pour les gens d'ailleurs. Le problème fiscal n'est pas réglé, mais nous n'aurons de cesse qu'il ne le soit.

« Nous avons déjà récupéré un peu de nos droits. Il ne faut pas abdiquer à ce moment critique de notre histoire en confiant la direction de nos destinées à des gens qui se sont mis sous la tutelle de leurs maîtres d'Ottawa. Ceux qui veulent vraiment la conservation de notre héritage, le maintien de nos écoles catholiques et françaises doivent voter pour l'Union nationale. »

« Les vrais libéraux, ceux qui sont fidèles aux principes autonomistes de Laurier, de Mercier, Gouin et Taschereau, a ajouté M. Duplessis, appuient le gouvernement actuel dans cette lutte. Ils ne reconnaissent pas M. Lapalme pour leur chef. »

#### L'AGRICULTURE<sup>1</sup>

« L'Union nationale a changé partout la face de la province. Je n'ai pas besoin de rappeler la misère de la classe agricole avant 1944. Les cultivateurs étaient alors endettés, leurs fils incapables de s'établir sur des terres, les fermes étaient à l'abandon, les corporations municipales et scolaires étaient aux portes de la ruine malgré nos immenses ressources hydrauliques, l'électricité était à peu près inconnue dans les campagnes. Nous avons électrifié les fermes, après avoir assuré au cultivateur la stabilité sur sa ferme par le crédit agricole, et nous avons réalisé une politique de drainage qui a augmenté considérablement le rendement des fermes... »

#### ROUTE TRANS-CANADA

Pour la première fois au cours de la présente campagne électorale, le premier ministre Duplessis a parlé ici, hier soir, de la route Trans-Canada. Il a déclaré que son gouvernement ne voulait rien avoir à faire avec une route construite d'après des spécifications et des directives du fédéral.

La voirie, a-t-il dit, relève de la juridiction provinciale et Québec ne permettra pas à Ottawa de s'immiscer dans ses affaires. De toute façon, il existe déjà une route pour relier Québec à l'Ontario et d'autres projets de voirie sont plus urgents...

1. Extrait d'un discours prononcé à Amqui le 3 juin 1956 et reproduit le lendemain dans le journal la Presse.

LA SÉC

M.  
invalid  
pas att  
mier n  
vertur  
125,00  
d'un c  
d'un c  
tre les  
la pro  
trois à  
et les  
Montr  
Dozois

M.  
de fai  
pour l  
du far  
cela q  
toutes  
M.  
tout no  
que no  
pour q  
religion  
ver, et

PLQ

1956

#### 1956 : Programme du parti libéral<sup>2</sup>

##### DÉCLARATION DE PRINCIPES

1952 Héritier d'une tradition qui a toujours valu à la province de Québec le respect de ses droits et l'avancement de toutes les classes sociales, le Parti libéral provincial, respectueux de la volonté populaire, entend rétablir dans son intégrité le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

1. Extrait d'un discours prononcé par Maurice Duplessis à Montréal le 15 juin 1956 et reproduit le lendemain dans le journal la Presse.  
2. Pamphlet publié par le parti libéral à l'occasion de l'élection de 1956 sous le titre : *Le parti libéral - sa doctrine, ses buts, son programme. « Lapalme au pouvoir ! »*

Le Parti libéral provincial est à l'avant-garde des réformes sociales. Il croit que la morale chrétienne et les principes démocratiques doivent être la règle des relations entre les individus et entre les collectivités. Il enseigne que l'Etat et ses institutions n'existent que pour assurer la liberté et le bien-être de l'individu. Il est l'adversaire irréductible des doctrines et des régimes totalitaires, communistes ou fascistes.

Le Parti libéral estime que la famille est le milieu naturel dans lequel le citoyen peut le mieux se préparer à son rôle social. Voilà pourquoi sa politique se fonde sur la sécurité économique de la famille en même temps que sur la liberté et la dignité de la personne humaine. Il croit à certains droits inaliénables :

- le droit à l'éducation ;
- le droit à la justice sociale ;
- le droit à la liberté d'opinion et d'expression ;
- le droit à la liberté d'association et d'entreprise ;
- le droit à la propriété ;
- le droit à l'égalité devant la loi.

Le parti libéral provincial soutient que, dans une fédération, l'autonomie des gouvernements provinciaux et des administrations locales — conseils municipaux, commissions scolaires — est essentielle à la gestion efficace des affaires publiques.

Tels sont les principes à la base des programmes politiques que le Parti libéral provincial a soumis au peuple de la province de Québec dans le passé. Ces principes demeurent intangibles, inchangés. Mais il va de soi que les applications pratiques doivent être conçues en fonction des circonstances et des besoins les plus immédiats.

A la veille d'une élection générale, il était dans l'ordre que la Fédération libérale provinciale, dès son premier congrès, voulût participer à l'élaboration du programme politique qui doit être soumis à l'électorat.

Partant des propositions contenues dans le programme libéral de 1948, des résolutions adoptées au congrès du Parti en mai 1950 et du programme électoral de juillet 1952, la commission politique et le comité des résolutions du Congrès ont présenté à l'approbation de l'assemblée générale des délégués diverses résolutions qui constituent la base du programme du Parti libéral provincial.

## POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Il est indispensable d'élaborer une politique économique dans la Province de Québec et à cet effet la loi de 1943 créant un Conseil d'Orientation Economique sera mise en vigueur. Une politique économique rationnelle aura notamment les objectifs suivants :

### 1. EXPLOITATION DES RICHESSES NATURELLES ET INDUSTRIALISATION

- a) Créer un ministère des Richesses naturelles qui :
  1. donnera à la province de Québec une puissante industrie sidérurgique qui affinerà le fer de l'Un-gava et procurera aux travailleurs de chez nous des salaires élevés ;
  2. exigera pour l'exploitation de nos richesses naturelles une redevance annuelle compatible avec les intérêts financiers de la province.
- b) Transformer dans la province nos propres richesses naturelles à l'exemple de ce qui a déjà été fait par les gouvernements libéraux pour les ressources forestières.
- c) Promouvoir l'installation dans la Province de nouvelles industries payant des salaires élevés.
- d) Encourager la création de petites industries qui jouent un rôle essentiel dans le développement des économies régionales.

### 2. ÉLECTRICITÉ

- a) Appliquer une politique conforme à l'esprit de la loi de l'Hydro-Québec, pour que l'exploitation des entreprises hydro-électriques bénéficie aux consommateurs d'électricité plutôt que de combler les déficits du budget provincial.
- b) L'énergie hydro-électrique rendue disponible par la canalisation du St-Laurent devra être exploitée pour stimuler le développement industriel de la région avoisinante.

### 3. MINES

Afin d'encourager les petits prospecteurs et stimuler la prospection, la taxe sur les claims majorée par le gouvernement actuel sera diminuée.

## 4. PÊCHERIES

La pêche, qui tient une place importante dans l'économie de la Province, sera encouragée par la fixation d'un prix minimum du poisson et l'attribution de subventions aux pêcheurs. Comme il a été fait pour les bûcherons, le paiement de l'assurance-chômage aux pêcheurs fera l'objet d'entretiens avec le gouvernement fédéral.

Considérant qu'un parti démocratique ne saurait accepter que des hommes manquent du nécessaire au sein de l'abondance parce que l'argent a priorité sur l'individu, la Commission politique de la Fédération libérale provinciale a, depuis le Congrès libéral de novembre 1956, ratifié unanimement cette résolution qui s'inspire d'un principe dont le Crédit social a fait la base de sa doctrine :

« Le Parti libéral provincial considère que tout ce qui est physiquement exécutable dans la province doit être rendu financièrement possible selon les besoins de la population, des municipalités, des commissions scolaires et des autres corps publics de cette province. »

Entérinée par le comité directeur de la Fédération libérale provinciale, cette résolution a été intégrée au programme du Parti libéral provincial.

## AGRICULTURE ET COLONISATION

1. Il est indispensable de mettre en œuvre une véritable politique agricole assurant aux cultivateurs, plutôt qu'aux intermédiaires, le bénéfice de la vente de leurs produits. Il est essentiel également de garantir aux cultivateurs la stabilité de leurs prix de vente. A ces fins, le parti libéral assurera le fonctionnement efficace de l'Office des Marchés réclamé depuis des années par l'Union Catholique des Cultivateurs et le parti libéral provincial et instituera un système de conventions collectives agricoles réclamé également par l'U.C.C. et le parti libéral provincial.

2. Le crédit agricole sera développé et adapté aux conditions actuelles en majorant le montant maximum des prêts individuels de \$7,000. à \$10,000. ; en créant un crédit à l'élevage et à la production ; en étendant les facilités du crédit agricole aux industries laitière et fromagère ; en instituant un crédit à court terme sur la moisson ; en mettant sur pied un prêt d'établissement de \$1,000. pour les fils de cultivateurs.

3. La production et le rendement des terres seront augmentés en organisant des concours d'agrandissement de

fermes dans les régions où le défrichement est encore possible ; en facilitant la mécanisation ; en étendant le délai accordé aux cultivateurs pour l'usage des tracteurs-déblayeurs ; en subventionnant l'emploi des engrais ; en améliorant le service des agronomes en ce qui concerne les pâturages ; en introduisant le silo sur toutes les fermes laitières ; en créant des cercles d'élevage parmi chaque syndicat de l'U.C.C.

4. La consommation de tous les produits laitiers sera stimulée par la propagande et l'éducation populaire ; les producteurs de produits laitiers seront protégés plus efficacement contre la vente frauduleuse des succédanés ; la Commission de l'industrie laitière sera soustraite à l'influence politique ; un plus grand nombre de cultivateurs y sera nommé.

5. Les paroisses de colonisation seront consolidées.

6. Un meilleur revenu sur la vente du bois de pulpe sera assuré aux cultivateurs comme le réclame l'U.C.C.

## RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'autonomie provinciale, loin de se résumer dans un « NON », exige une attitude positive et constructive de la part du Québec pour apporter des solutions appropriées aux problèmes que la transformation économique et sociale du Canada a créés dans les relations fédérales-provinciales.

Une véritable autonomie provinciale exige une autonomie fiscale, c'est-à-dire le droit et le pouvoir de la législature provinciale de fixer ses propres impôts selon ses besoins, dans toute la mesure permise par la Constitution canadienne.

Les propositions de la Chambre de Commerce de Montréal et de la Chambre de Commerce de la Province de Québec que le Parti libéral provincial a adoptées en 1952 et que la Commission Tremblay appuie en 1956, continuent d'être à la base du programme libéral pour la solution du problème fiscal entre Québec et Ottawa.

Le Parti libéral provincial s'efforcera de récupérer d'Ottawa les 300 millions de dollars que la politique entièrement négative du gouvernement de l'Union nationale a fait perdre à la province de Québec en dix ans.

La question de l'autonomie ne se limite pas aux impôts. Elle implique le droit et le devoir de la province d'avoir et de mettre en œuvre une politique précise dans toutes les matières que la Constitution canadienne lui attribue : ressources naturelles, éducation, agriculture, relations ouvrières, santé et bien-être social, etc. L'absence de politique

provinciale constructive et progressive dans ces domaines met gravement en danger l'autonomie provinciale. Le Parti libéral provincial a, sur chacun de ces points, une politique précise qui est exposée dans ce programme et qui contribuera à assurer l'autonomie du Québec sur tous les plans : économique, éducatif, social, etc.

Le bon fonctionnement et le développement du fédéralisme canadien exigent l'établissement non seulement d'un secrétariat permanent des conférences fédérales provinciales, mais également d'un Conseil des provinces, pour assurer la collaboration des provinces entre elles, comme le réclame le Parti libéral provincial depuis 1950 et comme le recommande la Commission Tremblay en 1956.

Une politique sincère et véritable d'autonomie provinciale exige du gouvernement de la Province de Québec le respect et la reconnaissance pratique de l'autonomie des municipalités, des commissions scolaires et des institutions d'enseignement. Ce principe est également à la base du programme libéral exposé ci-après.

\* \* \*

Au cours d'une conférence de presse donnée à Québec, le 5 mai, le chef du Parti libéral provincial, M. Georges Lapalme, a pris l'engagement de supprimer la double imposition dès son arrivée au pouvoir :

« Le Parti libéral étant au pouvoir, il n'y aura pas de double imposition sur le revenu personnel. La province de Québec retiendra le montant déductible de 10 pour cent de l'impôt fédéral et abolira le surplus au-dessus de 10 pour cent, de sorte que le citoyen québécois ne paiera pas un sou de plus et se trouvera sur le même pied que le citoyen de l'Ontario. »

#### ÉDUCATION

Il est essentiel, pour sauvegarder l'autonomie des commissions scolaires, qu'un régime d'octrois statutaires, tel que réclamé par la Fédération des commissions scolaires du Québec, soit établi :

- a) pour financer la construction des écoles ;
- b) pour assurer des salaires raisonnables aux institutrices et instituteurs ;
- c) pour faciliter le transport des écoliers.

La gratuité scolaire et la gratuité des livres de classe, telle qu'établie par le gouvernement libéral de 1939-1944, sera immédiatement rétablie.

Pour favoriser la gratuité des divers enseignements après la septième année (cours commercial, cours classique, etc.), une allocation scolaire provinciale de \$150.00 par année, telle que réclamée par la Fédération des Collèges Classiques et par la Fédération des commissions scolaires du Québec, sera versée en plus de l'allocation familiale fédérale, aux parents de chaque enfant, garçon ou fille, qui fréquente une maison d'éducation de la province.

Pour permettre à tous les étudiants de poursuivre des études supérieures, un prêt universitaire sera institué pour le montant entier des frais de scolarité et de résidence des étudiants régulièrement inscrits dans une université de la province.

Des octrois statutaires et adéquats seront établis en faveur des collèges, des universités et des autres institutions d'enseignement de la province pour favoriser leur développement en dehors de toute ingérence politique.

#### RELATIONS OUVRIÈRES

Devant l'urgence d'assurer la libération du mouvement ouvrier et d'accélérer le règlement des conflits du travail il faut, sans tarder :

1. Réorganiser la Commission des Relations Ouvrières et garantir son indépendance politique. Pour atteindre ce but, il est essentiel que les associations syndicales obtiennent le droit de désigner annuellement leurs représentants à la Commission des Relations Ouvrières ; que les membres de cette commission rendent individuellement et motivent leurs décisions et que celles-ci soient publiées par la Commission.

2. Faire disparaître toutes les unions de compagnies ou syndicats de boutique en leur refusant la certification ou en la révoquant.

3. Constituer des tribunaux permanents du travail pour statuer sur les arbitrages et différends du travail et assurer ainsi une interprétation juste et objective des relations ouvrières.

4. Abroger les bills 19 et 20, pour redonner aux travailleurs, sans distinction, le droit d'affiliation et de sécurité syndicale.

5. a) En matière d'accidents du travail, modifier les barèmes fixant le pourcentage d'incapacité souffert par les accidentés afin de leur assurer une compensation adéquate.

- b) Assimiler à un accident du travail et les rendre compensables au même titre, toutes les maladies industrielles et professionnelles.

6. Réviser l'échelle des salaires des ordonnances de la Commission du Salaire Minimum en partant du principe que pour un rendement égal les femmes ont droit à un salaire égal à celui des hommes.

7. Réviser et établir sur une base plus équitable pour les travailleurs la délimitation des zones industrielles des conventions collectives de travail et des ordonnances de la Commission du Salaire Minimum pour faire disparaître les différences excessives des salaires entre les diverses régions de la Province.

8. Refuser d'accorder ou de renouveler les permis de coupe aux compagnies forestières qui ne se conforment pas aux lois ouvrières de la province ou qui ne respectent pas leurs contrats de travail.

9. Exiger que les compagnies d'exploitation de nos ressources naturelles respectent la législation ouvrière de la province et ne pas permettre la limitation du droit des travailleurs par la création de villes fermées où le syndicalisme est exclu.

#### SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

Le Parti libéral estime que la sécurité sociale ne doit pas être considérée comme un privilège accordé aux seuls amis du régime au pouvoir mais bien comme un droit de tous les individus sans distinction. Il préconise, en conséquence :

1. L'institution, en collaboration avec la profession médicale, les professions et les services connexes, d'un système gouvernemental d'assurance-santé et l'intensification des campagnes de médecine préventive qui élimineraient le plus tôt possible les insuffisances et les inconvénients du régime actuel de charité et de favoritisme ;

2. la sauvegarde de l'autonomie des hôpitaux par des octrois établis sur une base statutaire, selon des normes et conditions définies dans la loi ;

3. la création d'un système d'allocation de maternité ;

4. l'augmentation des allocations versées aux mères nécessiteuses, aux aveugles, aux infirmes et aux vieillards ;

5. l'abolition de la taxe de vente sur tous les médicaments et les spécialités pharmaceutiques.

#### ARTS ET SCIENCES

L'existence et le rayonnement de la vie culturelle dans la Province de Québec exigent du Gouvernement provincial un appui concret au développement des arts et des sciences et indépendant de toute politique partisane.

A cette fin, le Parti libéral instituera un Conseil Provincial des Arts et des Sciences, chargé de :

a) promouvoir les activités culturelles, les coordonner et en faciliter le rayonnement à l'intérieur et en dehors de la province ;

b) accorder aux chercheurs, universitaires, savants et artistes les mieux doués, des bourses leur permettant de se perfectionner au Canada ou à l'étranger ;

c) accorder des subventions aux institutions ou groupements qui travaillent au développement de la vie culturelle de la Province de Québec ;

d) encourager et aider l'échange de professeurs, d'hommes de science ou de lettres, d'artistes et d'œuvres artistiques en général entre le Québec et les autres provinces et les pays étrangers ;

e) promouvoir et subventionner l'établissement de bibliothèques locales et régionales dans la province.

#### LOI ÉLECTORALE

Pour réagir contre la dégradation des mœurs électorales :

a) abolir le Bill 34 qui n'a été conçu que pour assurer la dictature du parti au pouvoir ;

b) réviser la loi électorale en établissant un système d'énumération juste et équitable ;

c) limiter les dépenses d'élections ;

d) réviser la carte électorale pour assurer une représentation plus juste de la population de la Province.

#### VOIRIE ET ROUTES

La politique du système routier doit être élaborée en fonction des besoins actuels et futurs de la province en :

a) aménageant des voies de circulation adéquates aux approches des cités et villes et particulièrement à la périphérie de la région métropolitaine de Montréal ;

b) parachevant la section québécoise de la route Trans-Canada ;

c) augmentant la contribution provinciale aux municipalités pour l'entretien des routes d'hiver ;

d) n'accordant les contrats de voirie qu'après demandes de soumissions affichées publiquement.

#### AUTONOMIE DES MUNICIPALITÉS

Pour sauvegarder l'autonomie des municipalités et les dégager de l'influence politique, le parti libéral s'engage à :

- a) appliquer une politique d'octrois statutaires, suivant des normes précises et équitables ;
- b) assurer aux municipalités de nouvelles sources de revenus en leur attribuant notamment une partie des recettes de la taxe sur l'essence ;
- c) prendre entièrement à sa charge les frais de l'assistance publique supportés actuellement par les municipalités.

#### TAXES

Le système fiscal de la province de Québec doit être réaménagé de façon à éliminer les taxes discriminatoires et la double taxation. En particulier, le Parti libéral sup-primera :

- a) la taxe sur les repas de moins de \$1.00 ;
- b) la taxe sur l'huile à chauffage pour fins domestiques ;
- c) la double imposition qui résulte de la loi provinciale de l'impôt sur le revenu.

#### SERVICE CIVIL

Redonner à la Commission du Service Civil créée par le gouvernement libéral son indépendance de la politique partisane et reviser l'échelle nettement insuffisante des sa-laires des fonctionnaires provinciaux.

#### JOURNAL DES DÉBATS

Pour permettre à la population d'être adéquatement renseignée sur les débats de l'Assemblée Législative et sur la participation de ses députés à la vie parlementaire pro-vinciale, les débats de l'Assemblée législative seront sténo-graphiés et publiés sous forme de journal (Hansard) comme c'est le cas au Parlement fédéral et dans d'autres provinces.

En l'  
trois pr  
Sauvé,

—

—

it  
ul

ex-  
ques  
rette,  
tique,

épétées

L'...oir. Le  
gne d'une  
de oppose  
change »,  
omme : faire  
un...  
notre devoir.

Le parti libéral se p... sous l'image  
d'une équipe vive et dynamique. nouveau leader  
du parti Jean Lesage défend le programme politique  
de Georges-Emile Lapalme.

- Création d'un ministère des Affaires cultu-  
relles ;
- Gratuité scolaire à tous les niveaux de l'ensei-  
gnement ;
- Création d'une commission royale d'enquête  
sur l'éducation ;
- Création d'un Conseil d'Orientation écono-  
mique ;